



## **Prise de position de la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) concernant la conservation du sang de cordon ombilical dans des banques de cellules souches privées**

Berne, le 24 août 2011

**La conservation du sang de cordon ombilical dans des banques commerciales de cellules souches contredit l'esprit de solidarité de notre système de santé. Les banques publiques de conservation de cellules souches sont néanmoins à promouvoir, car celles-ci développent leur activité au service de l'intérêt général et de la collectivité.**

La FSSF se distancie de la conservation du sang de cordon dans des banques de cellules souches commerciales car cette démarche entre en contradiction avec l'esprit de solidarité de notre système de santé et constitue un pas de plus vers une médecine à deux vitesses. De plus, un très grand nombre de ces cellules souches ne seraient ainsi jamais utilisées, ce qui entraînerait un énorme gaspillage de ressources. La conservation de cellules souches dans des banques publiques permet d'optimiser les chances de greffe de cellules souches car les dons sont ainsi à disposition de la collectivité.

Il se pourrait aussi qu'une transplantation de cellules souches issues d'une banque privée se fasse en raison de considérations purement commerciales, ce qui irait à l'encontre des principes éthiques de la médecine de transplantation (1).

La seule indication, reconnue jusqu'à présent, d'un traitement par le sang de cordon est la leucémie aiguë chez un enfant qui n'aurait pas de donneur de moelle osseuse dans le cadre de la famille(2,3,4). Le risque pour un enfant de développer une leucémie aiguë et d'avoir éventuellement besoin de ses propres cellules souches est d'environ 1:20'000. Il n'est pas prouvé scientifiquement que des affections comme la maladie de Parkinson, d'Alzheimer ou une insuffisance cardiaque pourront être traitées grâce aux propres cellules souches du receveur dans le futur. La publicité mensongère faite par des acteurs commerciaux est d'autant plus critiquable qu'elle s'adresse à des futurs parents à un moment sensible de leur vie.

La FSSF recommande à ses membres de donner des informations concernant les banques publiques de cellules souches aux futurs parents et de les rendre attentifs au manque d'esprit de solidarité des banques commerciales. Il est important que les parents ne soient pas faussement renseignés par les pseudo-bénéfices d'une conservation du sang de cordon ombilical.

A l'avenir, la Fédération renoncera à toute publicité - sous forme d'annonces et autres procédés de marketing - pour des entreprises commerciales de conservation de cellules souches.

#### **Banques officielles de conservation de sang de cordon ombilical**

A l'heure actuelle, les dons de sang de cordon ombilical ne peuvent être effectués que dans certains hôpitaux de Suisse (cf. site internet ci-dessous). Les données sont gérées par la Fondation cellules souches du sang. Si les parents décident de faire don à la collectivité de sang de cordon ombilical, ils doivent s'adresser assez tôt à un hôpital qui permet ce prélèvement.

Fondation cellules souches du sang SBSC  
Laupenstrasse 37  
3001 Berne  
[www.bloodstemcells.ch](http://www.bloodstemcells.ch)

#### **Références**

1. Groupe Européen d'Ethique des Sciences et des Nouvelles Technologies auprès de la Commission Européenne (2004). Les aspects éthiques des banques du sang de cordon ombilical. Avis no 19.
2. Ballen K (2010). Challenges in umbilical cord blood stem cell banking for stem cell reviews and reports. Stem Cell Rev 6(1):8-14
3. Dalle JH (2005). Conservation du sang placentaire à la naissance, banques publiques, banques privées : éléments de réflexion. Archives de pédiatrie 12(3):298.304  
[<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0929693X04006657>]  
consulté le 26.08.11
4. Djakovic A, Dietl J (2005). Stammzelltransplantationen aus Nabelschnurblut verwandter und nicht verwandter Spender bei Kindern und Erwachsenen - eine Übersicht zum Stammzelltransplantationswesen aus Nabelschnurblut. Zeitschrift Geburtshilfe Neonatologie 209(5):159-66